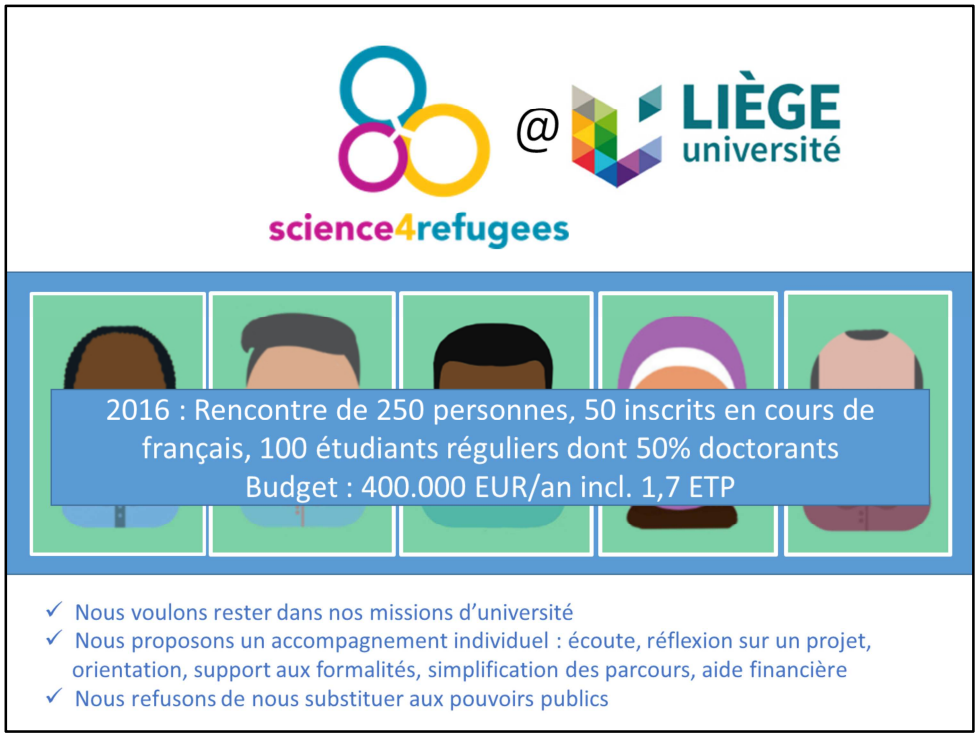

L'Université de Liège compte une bonne centaine d'étudiants et doctorants réfugiés + une cinquantaine d'étudiants en français dans un programme dédié. Notre budget annuel est d'environ 400.000 EUR : 250.000 EUR de fonctionnement + 1,7 ETP. Nos lignes de conduite sont les suivantes :

- ✓ Rester dans nos missions d'établissement d'enseignement supérieur
- ✓ Proposer un accompagnement individuel : écoute, réflexion sur un projet, orientation, support aux formalités, inscription à des formations, aide financière
- ✓ En refusant de se substituer aux pouvoirs publics, mais d'agir en complémentarité

Laissez-moi vous présenter quelques profils de réfugiés que nous avons accueillis :
Il est somalien, demandeur d'asile, diplômé de l'enseignement supérieur en Algérie. Il parle à peine le français. Il a en projet de s'inscrire au doctorat. Après l'avoir longuement écouté et discuté avec lui de ses attentes et sa motivation, nous lui conseillons de suivre d'abord un cours de base en s'inscrivant au cours de français organisé par l'ULiège pour les réfugiés et dispensé par des profs de l'ISLV. Il pourrait y obtenir son B2 (D'expérience, cela prendra du temps). Il pourra éventuellement suivre des cours comme auditeur libre. Il évoque les problèmes d'argent pour les cours : venir 4 jours par semaine, en loupant « le » dîner du centre. Nous le rassurons : nous prendrons les frais en charge. On verra cela plus tard pour une éventuelle inscription au certificat de préparation du projet doctoral, car il faut régler la question de l'équivalence de diplôme : ça coûte cher et l'issue est loin d'être garantie … Recommencer un master ?

Il est syrien. Comme une vingtaine de ses compatriotes, il était ici quand la guerre a commencé,. Il était assistant à l'Université d'Alep, envoyé à Liège pour faire son doctorat. Il est venu avec sa famille : une épouse universitaire et 2 enfants. Son salaire ne lui parvient plus. Il ne veut pas accepter d'aide financière : cela le placerait en rupture de contrat dans son pays. Il craint aussi de demander le statut de réfugié, dont il ne comprend pas bien les tenants et aboutissants. Nous lui expliquons la différence entre la demande d'asile et la protection subsidiaire. Nous convenons d'un prêt remboursable, renouvelable, dette que l'on pourra effacer. Il a défendu sa thèse avec succès en septembre. Mais il est docteur en sciences vétérinaire. Mais comme vétérinaire, il ne peut pas pratiquer …

Il vient du Burundi et est candidat réfugié. Il est étudiant-doctorant, ne reçoit plus sa bourse non plus. Il a été sélectionné pour présenter ses résultats de recherche dans un congrès en France. L'immatriculation d'un demandeur d'asile ne permet pas sortir du pays, et la dérogation spéciale n'existe pas. Elle n'aurait d'ailleurs aucune valeur pour la France. Il faut demander à la France … Sinon, il risque l'une expulsion … vers la Belgique, mais surtout la perte de son statut de candidat réfugié en Belgique. Nous devrons expliquer que Schengen n'est pas Schengen. Même docteur, quand on est candidat réfugié, l'Europe n'est pas ouverte à cela : pas de mobilité intra-européenne, pas de possibilité de prétendre à un job contrat temporaire hors du pays d'accueil. De notre côté, on l'aidera à négocier avec le collège de doctorat pour les crédits de formation doctorale qui prévoient le networking et la communication internationale. Il se tracasse beaucoup pour faire venir sa famille.

Elle est afghane. Elle est ingénieure diplômée de Delhi. Elle est demandeuse d'asile, venue en famille. En attendant de pouvoir trouver un job, elle veut se perfectionner et recommencer un Master à Liège. Nous doutons de sa possibilité de suivre les cours comme étudiant régulier à cause de son niveau très faible en français, mais aussi à cause de ses longs déplacements : elle vit à Stockem, à 2h de train (si tout va bien). Nous lui suggérons le parcours « français ». Ce n'est pas son projet. Nous la retrouvons inscrite une année plus tard en master ingénieur civil en électricité : elle a obtenu la reconnaissance de son bachelor indien. Elle y réussit brillamment (PDG aux partiels de janvier). Elle a été épaulée par une institution religieuse catholique pour la langue, et les démarches. Leçon d'humilité : nous nous sommes trompés. Elle avait une motivation et une ténacité hors norme. Elle n'aura pas besoin d'un « parrain » non plus

Il est réfugié, dentiste, spécialiste en chirurgie maxillo-faciale, diplômé de Roumanie. Il ne peut pas demander la reconnaissance de son diplôme car il n'a pas fait 3 années de pratique en Roumanie. Il pourrait passer le réputé « inréussissable » examen interU (les profession sont bien cadenassées, ce n'est pas un scoop). Il peut recommencer … à zéro et essayer de faire valoir ses acquis d'expérience. Parcours de combattant. Nous devons peut-être lui conseiller la Flandre, ou le Grand-Duché de Luxembourg …

5 profils. Pas de chercheur, pas de post-doc, pas de professeur. Ou alors, ils sont diplômés de nos universités, ont un statut, sont comme « des chercheurs belges cherchant un emploi ».

science4refugees @ LIÈGE université

Notre expérience décryptée

- ✓ *Des doctorants, pas de chercheur, pas de post-doc, pas de professeurs*
  des personnes en grande difficulté
- ✓ *Le centre d'accueil n'est pas propice à l'étude*
  vers un accompagnement spécialisé. Un statut de « étudiant-réfugié » ?
- ✓ *La reconnaissance des diplômes est un (long et cher) parcours de combattant*
  vers une révision de fond de la reconnaissance des diplômes & VAE en FWB
- ✓ *Demandeurs d'asile : blocages et ouvertures dans un parcours universitaire*
  vers une interpellation nationale et internationale sur la mobilité
- ✓ *Le suivi des réfugiés par les PP est presqu'inexistant une fois le statut obtenu*
  vers un accompagnement organisé / un suivi. Quid des associations ?
- ✓ *Difficulté de négocier avec les CPAS, les PP locaux, si aide universitaire accordée*
  vers une lisibilité/compréhension des aides et de la complémentarité
- ✓ *Peu de concertation interuniversitaire sur les actions; pas de support financier aux universités pour l'accueil des réfugiés*
  vers une action concertée et non concurrente des établissements d'enseignement supérieur